

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2015

Publication : 29/05/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Direction Enfance Santé Insertion

La Directrice Etudes Finances  
et Appuis de la Solidarité

*Nathalie MAILLOT*  
Nathalie MAILLOT

Conseil Général  
Haut-Rhin

ARRETE N° 2015 00157 du 13 MAI 2015

PORTANT RETRAIT DE L'ARRETE DU 24 FEVRIER 2015 REGLEMENTANT  
L'ADMISSION DES MINEURS ISOLES ETRANGERS AU SERVICE DE L'AIDE  
SOCIALE A L'ENFANCE

Colmar, le

Le Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin,

VU l'arrêté n° 2015-00086 du 24 février 2015 réglementant l'admission des mineurs isolés étrangers au service de l'aide sociale à l'enfance,

VU la lettre d'observations du Préfet du Haut-Rhin du 23 mars 2015, demandant le retrait de l'arrêté n°2015-00086 du 24 février 2015 réglementant l'admission des mineurs isolés étrangers au service de l'aide sociale à l'enfance,

SUR proposition du Directeur Général des Services,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

L'arrêté n° 2015-00086 du 24 février 2015 réglementant l'admission des mineurs isolés étrangers au service de l'Aide Sociale à l'Enfance est retiré.

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur Général des Services et le Directeur Général Adjoint Solidarité et Ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera affiché et publié au Bulletin d'Information Officiel du Département.

Le Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

*Ludovic LIONS*  
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT  
Eric STRAUMANN  
Député du Haut-Rhin

*Eric STRAUMANN*

*Affichage effectué le  
22 mai 2015 au  
Conseil départemental.*